

Westminster (Royaume-Uni)

No 426

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Royaume-Uni
<i>Nom du bien :</i>	Palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte-Marguerite
<i>Lieu :</i>	Londres
<i>Inscription :</i>	1987

Breve description :

Reconstruit à partir de 1840 autour de remarquables vestiges médiévaux, le palais de Westminster est un exemple éminent, cohérent et complet du style néogothique. Avec la petite église Sainte-Marguerite, de style gothique perpendiculaire, et la prestigieuse abbaye dans laquelle furent couronnés tous les souverains britanniques depuis le XI^e siècle, il présente une signification historique et symbolique importante.

2. PROBLÈMES POSÉS

Antécédents

Délimitation du bien :

Lors de l'inscription, le bien a été proposé en deux parties monumentales distinctes, de part et d'autre de l'avenue qui traverse du nord au sud le site de Westminster. Il s'agit à l'est du palais du Parlement et de ses annexes, à l'ouest de l'abbaye de Westminster, de la chapelle Sainte-Marguerite et de la tour des Joyaux. L'évaluation de l'ICOMOS avait alors estimé la délimitation du bien proposé pour inscription comme un peu trop restrictive.

La question de la délimitation du bien s'est reposée avec le rapport périodique de 2006, en lien avec la mise en place d'un plan de gestion, lui-même publié en 2007. Le rapport périodique estimait la définition des délimitations du bien comme inappropriées et l'État partie s'était engagé à proposer une modification, objet de la présente demande.

Zone tampon et intégrité visuelle du bien :

La question de l'intégrité visuelle du bien, en lien avec plusieurs projets de grands immeubles dans le sud de Londres, a fait l'objet de deux décisions du Comité du patrimoine mondial (30 COM 7B.74 et 31 COM 7B.91). Elles ont entraîné des études et des décisions en cours de la part de l'État partie, notamment à propos du plan de développement du sud de la Tamise à Londres, mais elle n'ont pas pour l'instant de traduction en termes de zone tampon pour le site de Westminster.

Modification

La proposition est de réunir les deux parties actuelles du bien en un ensemble unique, par inclusion de la portion de l'avenue qui les sépare, soit une partie de la rue Saint Margaret au nord et le début de la rue d'Abington au sud.

La surface initiale du bien est de 9,41 ha. L'augmentation proposée est de 0,85 ha. L'ensemble sera plus cohérent, ses délimitations plus facilement identifiables. L'unification du bien ne peut que contribuer à renforcer l'expression de sa valeur universelle exceptionnelle.

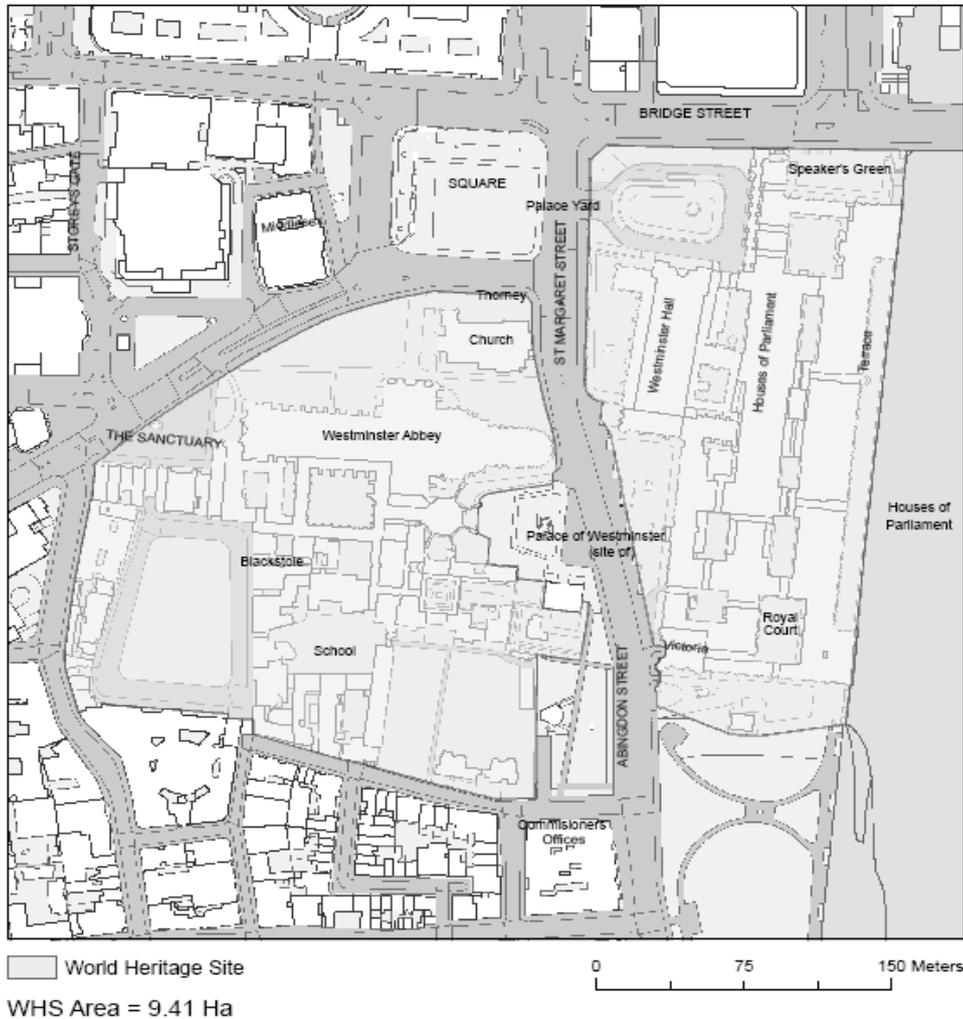
L'ICOMOS approuve la modification proposée du bien visant à lui donner une unité territoriale et une plus grande cohérence.

3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS recommande que la modification mineure du palais de Westminster, abbaye de Westminster et église Sainte-Marguerite, Royaume-Uni, soit **approuvée**.

L'ICOMOS rappelle qu'il n'y a pas pour l'instant de zone tampon en lien avec la protection de l'intégrité visuelle du bien inscrit dans son environnement. Il serait nécessaire d'en prévoir une à l'issue des études d'impact et des projets de coordination des constructions immobilières au sud de la Tamise, à Londres, en rapport avec l'expression de la valeur universelle exceptionnelle du site de Westminster.

World Heritage Site: The Palace of Westminster, Westminster Abbey and St. Margaret's Church



Plan indiquant la délimitation révisée de la zone principale